

EPIDOR

GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

AVIS AUX USAGERS n°2026 - 534

INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION

Pris en application de l'Arrêté préfectoral DDT/SEER/GMA/2026-042

Commune : Saint-Astier (lieu-dit Crognac)

Département : Dordogne

Rivière : Isle

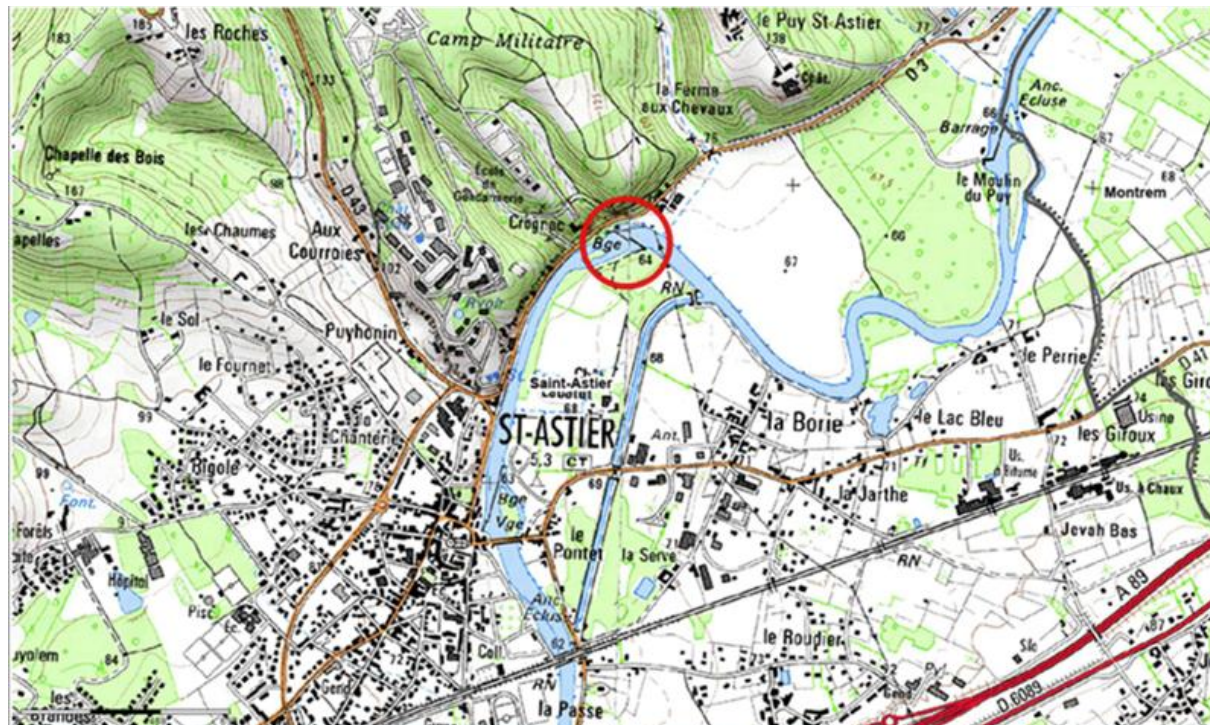
Date de début : 31 août 2026

Date de fin : 29 septembre 2026

Evènement : Des travaux de remise en état du barrage auront lieu entre le 31/08/2026 et le 29/09/2026.

Pour assurer la sécurité des usagers, nous vous rappelons que le préfet de la Dordogne a décidé d'interdire temporairement la navigation entre la cale de mise à l'eau située en amont et celle du camping municipal de Saint Astier (avis aux usagers 2026-504).

Par mesure de sécurité, et afin de ne pas gêner le bon déroulement des travaux, les usagers de la voie d'eau sont appelés à ne pas s'approcher de cette zone. Nous vous conseillons d'en informer vos clients et/ou usagers.



EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

7, Place de la Laïcité - 24250 Castelnau-la-Chapelle - www.eptb-dordogne.fr

Service du Domaine Public Fluvial

Tél 05 57 51 06 53 - Fax 05 53 28 29 60 - dpf@eptb-dordogne.fr - www.dpf-dordogne.fr

